

ATTESTATION DE PARUTION

*CETTE ANNONCE
PARAITRA DANS LE JOURNAL*
**Affiches Parisiennes
et Départementales**
15, rue du Louvre
75038 PARIS Cedex 01
Habilitation pour les départements
75- 92 – 93 – 94
DU 15 au 17/05/2010 MS

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413 – Code APE : 6 420 Z

www.infe.fr

Adresse électronique : contact.cife@etpo.fr

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte, le **Vendredi 11 Juin 2010** de 10 heures 30 à 11 heures 30, dans les bureaux **CIFE**, 3, Place du Sanitat à NANTES (44100), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe pendant l'exercice 2009,
- Rapport du Président sur le contrôle interne,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2009,
- Rapport portant observations des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2009,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur **Jean BRUDER**,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société **SAS ALFRED DE MUSSET**,
- Modification du montant annuel alloué au titre des jetons de présence,
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour intervenir en Bourse sur les actions de la Société,
- Questions diverses,

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire et des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société,

III – DISPOSITION COMMUNE

- Délégation de pouvoirs à l'effet d'accomplir les diverses formalités.

Le Conseil d'administration rappelle que :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance. Il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit au **8 Juin 2010**, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation de participation sera également délivrée aux actionnaires souhaitant participer physiquement à l'assemblée et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **8 Juin 2010**, à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres en faisant parvenir leur attestation de participation au siège administratif de la **SA CIFE – Assemblée Générale, au 3, Place du Sanitat, 44100 NANTES**, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'assemblée, soit le **8 Juin 2010**, à zéro heure.

En outre, la Société tient à la disposition des propriétaires d'actions sous la forme au porteur des formulaires de procuration et de vote par correspondance sur simple demande écrite adressée au siège administratif de la **SA CIFE** par voie postale à l'adresse susmentionnée ou par télécopie (02.40.71.98.63) et reçue au plus tard 6 jours avant la date de réunion de l'assemblée, soit le **5 Juin 2010**.

Le formulaire de procuration et de vote par correspondance sera également disponible sur le site internet www.infe.fr.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au **8 Juin 2010** inclus, au siège administratif de la **SA CIFE** à l'adresse susmentionnée.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée. En conséquence, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Enfin, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration à compter de la publication du présent avis jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le **7 Juin 2010** inclus. Ces questions doivent être envoyées au siège administratif de la **SA CIFE**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du conseil d'administration et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration